



VOLLEYBALL CANADA

ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE

À QUOI SERT UNE ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE?

- Certaines fédérations nationales de volleyball exigent une attestation de membre en règle aux participants à leurs événements sanctionnés. Cette attestation garantit que les équipes et les individus sont inscrits auprès de leur fédération et sont connus de cette dernière.

QUAND FAUT-IL SOUMETTRE UNE ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE?

- Une attestation de membre en règle est nécessaire lorsqu'un individu ou une équipe se déplace à l'extérieur du Canada afin de participer à un événement de volleyball sanctionné par la fédération nationale de volleyball de ce pays.
 - *Exemple : Un club canadien voyage aux États-Unis afin de participer à un tournoi sanctionné par USA Volleyball.*

QU'EN EST-IL DES ÉVÉNEMENTS NON SANCTIONNÉS?

- Volleyball Canada ne délivrera pas d'attestation de membre en règle pour les événements non sanctionnés qui se déroulent à l'extérieur du Canada.
- L'information ci-dessous provient de la FIVB; elle concerne les règlements de Volleyball Canada régissant la participation des membres à des événements non sanctionnés qui ont lieu à l'extérieur du Canada.
- En vertu de l'article 24.2 des règlements disciplinaires de la FIVB, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - « 24.2 Participation d'équipes ou de joueurs non admissibles
En vertu des dispositions de l'article 23 relatif au transfert des joueurs, la participation, même à des matchs amicaux, d'équipes ou de joueurs d'organisations non reconnues par la FIVB ou encore d'un ou de plusieurs joueurs non admissibles en vertu des règlements de la FIVB doit être sanctionnée par la disqualification des joueurs de la compétition, une défaite automatique des matchs auxquels ils ont participé, l'imposition d'une amende de 30 000 CHF par joueur admissible à la fédération nationale et au club des joueurs et la suspension de la fédération nationale, des ligues, des clubs, des équipes et des officiels impliqués pendant une période pouvant aller jusqu'à deux (2) ans. »



VOLLEYBALL CANADA

ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE

- Vous pouvez télécharger un exemplaire des règlements disciplinaires de la FIVB (en anglais) [ici](http://www.fivb.org/EN/FIVB/Document/Legal/FIVB%20Disciplinary%20Regulations%202019.pdf)

QUI PEUT RECEVOIR UNE ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE?

- Équipes
- Individus (joueurs, athlètes, entraîneurs, arbitres, gestionnaires de l'équipe, personnes-ressources de l'équipe)

COMBIEN COÛTE L'ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE?

- L'attestation est incluse dans la cotisation annuelle payée par les membres de VC.
- Des frais administratifs de 10,00 \$ (taxes en sus) seront facturés pour les demandes reçues moins de 5 jours ouvrables avant la date limite (demandes urgentes).

QUAND DOIT-ON EN FAIRE LA DEMANDE?

- Dès que possible. VC s'efforcera de fournir l'attestation aussi rapidement que possible, toutefois, des frais administratifs peuvent être exigés pour les « demandes urgentes ».

PENDANT COMBIEN DE TEMPS L'ATTESTATION SERA-T-ELLE VALIDE?

- Cette attestation sera valide pendant toute la saison de compétition et elle expirera à la fin de la saison, le 31 août.

QUELLES SONT LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR OBTENIR L'ATTESTATION?

- Le nom du club et le nom de l'équipe
- Le prénom et le nom de famille de chaque athlète, entraîneur et membre du personnel de soutien
- Les renseignements relatifs à chaque événement — qui n'est pas un événement de VC — auquel l'équipe souhaite participer, y compris le lieu et les dates.

CONDITIONS REQUISES POUR RECEVOIR UNE ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE DE VOLLEYBALL CANADA

- Être un membre en règle de son association provinciale/territoriale (APT)
- Être inscrit dans le système national d'inscription (SNI) pour la saison en cours



VOLLEYBALL CANADA

ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE

PROCESSUS D'OBTENTION D'UNE ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE AUPRÈS DE VOLLEYBALL CANADA

- Contacter son association provinciale/territoriale (APT) pour faire une demande d'attestation de membre en règle.
- Remplir le formulaire de demande d'attestation de membre en règle (voir plus bas) et le soumettre à son APT.
- L'APT confirmera le statut de membre en règle au niveau provincial/territorial du demandeur et transmettra la demande à VC.
- VC confirmera le statut de membre en règle au niveau national du demandeur et vérifiera s'il est inscrit dans le SNI.
- Dès que le statut de membre en règle est confirmé, VC enverra une attestation officielle signée par courriel à la personne ou à l'organisation qui en a fait la demande. L'APT recevra également une copie de l'attestation.



VOLLEYBALL CANADA

ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE

SECTION 1 — CETTE SECTION DOIT ÊTRE REMPLIE PAR UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE QUI PRÉSENTE LA DEMANDE

Nom du club :

Ville :

Nom de l'équipe :

Province :

Association provinciale/territoriale :

Formation officielle (joueurs)

Inscrivez les noms de tous les joueurs (maximum de 15). Ceux dont le nom ne figure pas sur le présent formulaire de demande ne seront pas inclus dans la lettre d'attestation officielle et ne seront pas autorisés à participer à des événements qui ne font pas partie des événements de VC.

Prénom	Nom de famille	Notes (uniquement à l'usage de l'APT/VC)



VOLLEYBALL CANADA

ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE

Formation officielle (personnel de l'équipe)

Inscrivez les noms de tous les entraîneurs, soigneurs et autres membres du personnel de l'équipe (maximum de 4). Ceux dont le nom ne figure pas sur le présent formulaire de demande ne seront pas inclus dans la lettre d'attestation officielle et ne seront pas autorisés à participer à des événements qui ne font pas partie des événements de VC.

Prénom	Nom de famille	Notes (uniquement à l'usage de l'APT/VC)

Liste des événements

Veillez fournir la liste des événements auxquels l'équipe souhaite participer cette saison, qui ne sont pas des événements de VC.

Nom de l'événement	Lieu	Dates (JJ/MM/AAAA)

Coordonnées

Lorsque le statut de membre en règle est confirmé par l'APT et VC, une lettre officielle sera envoyée par courriel à la personne indiquée ci-dessous.

Nom :

Courriel :

Téléphone :

Soumission du formulaire

- Après avoir rempli la SECTION 1 du formulaire, veuillez la sauvegarder et l'envoyer directement par courriel à **l'APT compétente** en vous servant de la liste ci-dessous.
- Laissez les SECTIONS 2 et 3 vides, car elles doivent être remplies par l'APT et VC.

Volleyball Alberta : info@volleyballalberta.ca

Volleyball BC : rcampbell@volleyballbc.org

Volleyball Manitoba : volleyball.pd@sportmanitoba.ca

Volleyball New Brunswick : vnb@nb.aibn.com

Newfoundland and Labrador Volleyball: nlvaruss@sportnl.ca

Volleyball NWT : christinaraecarrigan@gmail.com



VOLLEYBALL CANADA

ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE

Volleyball Nova Scotia : vns@sportnovascotia.ca

Sport Nunavut : scott@volleyballnunavut.ca

Ontario Volleyball Association : info@ontariovolleyball.org

Volleyball PEI : cgcrozier@sportpei.pe.ca

Volleyball Québec : cdaoust@volleyball.qc.ca

Sask Volleyball : cara@saskvolleyball.ca

Volleyball Yukon : volleyballyukon@gmail.com

SECTION 2 — CETTE SECTION DOIT ÊTRE REMPLIE PAR UN MEMBRE DE L'APT

Approbation provinciale/territoriale

Veillez confirmer que l'équipe et toutes les personnes indiquées ci-dessus sont des membres en règle au niveau provincial.

Nom :

Téléphone :

Courriel :

Association provinciale/territoriale :

Commentaires ou préoccupations de

l'APT :

Date :

Approbation :

Soumission du formulaire

- Après avoir rempli la SECTION 2, **veuillez faire parvenir le formulaire à** Lucie Leclerc (lucie@volleyball.ca)
- Laissez la SECTION 3 vide, car elle doit être remplie par VC.



VOLLEYBALL CANADA

ATTESTATION DE MEMBRE EN RÈGLE

SECTION 3 — CETTE SECTION DOIT ÊTRE REMPLIE PAR UN MEMBRE DE VC

Approbation de Volleyball Canada

Veillez confirmer que l'équipe et toutes les personnes indiquées ci-dessus sont des membres en règle au niveau national.

Nom :

Date :

Téléphone :

Approbation :

Courriel :

Mark Eckert

Directeur général, Volleyball
Canada

Lucie Leclerc

Gestionnaire du bureau national, Volleyball Canada